




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130708-28362-DE-1-1_0
Date de signature : 10/07/13
Date de réception : mercredi 10 juillet 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.345**

Séance publique du

8 juillet 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : PAE SECTEUR LUYNES REMPELIN - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE TRAVAUX VILLE D'AIX-EN-PROVENCE/SEMEPA

Le 08/07/13 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/07/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Maurice CHAZEAU à M. Alexandre GALLESE, M. Yannick DECARA à Mlle Odile BARBAT-BLANC, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à M. Eric CHEVALIER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Helliot BRAMI, M. Stéphane PAOLI à M. Laurent DILLINGER, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Fleur SKRIVAN à M. Jacques AGOPIAN

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Fleur SKRIVAN

M. Alexandre GALLESE donne lecture du rapport ci-joint.



04.03

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 08/07/13

FT/97.44

RAPPORTEUR : M. Alexandre GALLESE

-

Nomenclature : 1.4 Autres types de contrats

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : PAE SECTEUR LUYNES REMPELIN - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE TRAVAUX VILLE D'AIX-EN-PROVENCE/SEMEPA - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Une convention de travaux a été passée entre la Ville et la SEMEPA, approuvée par le Conseil Municipal, par délibération n° 2009.1304, du 9 décembre 2009 concernant des travaux de desserte de programmes immobiliers dans le cadre du Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) du secteur d'Aménagement Luynes Rempelin pour de 3 465 000 € HT.

Les documents chiffrés et graphiques, annexés à la convention de travaux, décrivaient précisément la nature des différents ouvrages à réaliser.

Sur cette base, la SEMEPA a conclu les marchés de travaux avec les différentes entreprises et les aménagements ont démarré.

Au cours du chantier, plusieurs aménagements du programme d'origine ont été sollicités par le Lycée, la Commune, la CPA, voire la SEMEPA.

Ces modifications vont dans le sens d'une amélioration sur les aspects :

- mise en sécurité des lycéens,
- meilleure desserte viaire,

- amélioration et mise en sécurité du trafic bus,
- augmentation de la capacité de stationnement,
- réalisation d'un parc public et d'aménagements paysagers.

Ainsi, la réalisation d'un parvis connecté au Lycée est proposée, répondant ainsi aux desiderata du proviseur, des parents d'élèves et du Conseil Régional.

En parallèle, le giratoire devant le Lycée sera supprimé et remplacé par une zone de circulation partagée à vitesse réduite avec plateau traversant.

En corollaire, le parvis initialement prévu devant les immeubles et les emprises publiques restantes sont transformées en jardin public de 5 000 m² environ.

La circulation générale est réorganisée, avec sens unique pour permettre une meilleure fluidité et du stationnement VL, mais surtout du stationnement bus sur l'avenue Georges DUBY dans des conditions de sécurité optimales pour les utilisateurs.

Enfin, les bassins de rétention du Chemin Rodari, prévus à l'origine à ciel ouvert, seront enterrés pour permettre une meilleure intégration dans le site et leur paysagement.

De plus, l'amélioration de l'entrée de l'opération par la RD8n est envisagée avec la présence, là encore, de plateau(x) traversant(s) sur l'entrée du carrefour.

L'ensemble de ces nouveaux aménagements a reçu l'aval technique des services concernés; il convient dès lors de mener à son terme la procédure administrative permettant d'acter ces modifications dans les documents contractuels entre la Ville et la SEMEPA.

L'ensemble des ajustements prévus modifie la nature de la convention d'origine entre la Ville et la SEMEPA et nécessite, de ce fait, la conclusion d'un avenant.

Du point de vue financier, l'ensemble des demandes décrites précédemment, représente un montant total de l'ordre de 450 000,00 €.

Il est possible, en parallèle, de déduire en moins-value 375 000,00 €.

Le coût final des travaux complémentaires est ainsi estimé à 75 000,00 € qui peuvent être absorbés par l'opération, même si ce montant représente la fourchette haute de ce qui est acceptable, compte tenu de l'ensemble des dépenses de travaux, comparé à l'engagement avec la Ville.

Tel est l'objet du projet d'avenant joint en annexe.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **ADOPTER** l'avenant de clôture à la convention de travaux Ville d'Aix-en-Provence/ SEMEPA sur le secteur de Rempelin

—

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Urbanisme et à la Planification Urbaine, à signer tout document afférent à ce dossier.

2013.345 - PAE SECTEUR LUYNES REMPELIN - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE TRAVAUX VILLE D'AIX-EN-PROVENCE/SEMEPA

Présents et représentés	: 50
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10/07/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



Aix en Provence

LA VILLE

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE TRAVAUX
ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LA SEMEPA
POUR LE PROGRAMME D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE
POUR LE SECTEUR DE LUYNES REMPELIN**

ENTRE :

La Ville d'Aix-en-Provence, représentée par Monsieur Alexandre GALLESE, Adjoint délégué à l'Urbanisme et à la Planification Urbaine, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal de la Ville d'Aix-en-Provence n°, en date du,

D'une part,

ET :

La SEMEPA

Société d'Economie Mixte d'Equipement du Pays d'Aix au capital de 5 025 000,00 €, dont le siège social est à l'Hôtel de Ville CS 30715 13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AIX-EN-PROVENCE, sous le numéro 611 620 899, représentée par Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Président Directeur Général de la SEMEPA, dûment habilité à cet effet,

D'autre part,

10/06/2013

PREAMBULE

La Ville d'Aix-en-Provence a instauré un PAE sur le secteur de Luynes Rempelin par délibération n° 2007.1010, en date du 22 octobre 2007, définissant la viabilisation du secteur situé à proximité du Lycée Georges Duby et de la RD8n.

Le montant total des travaux du PAE est de 4 523 947,00 € HT dont 3 849 525,00 € HT sont mis à la charge des constructeurs.

Le périmètre concerné représente une constructibilité globale de 19 700 m² de SHON.

Le montant de participation a ainsi été fixé à 195 € HT/m² de SHON valeur octobre 2007, indexée sur l'indice TP01.

La SEMEPA, propriétaire d'un terrain de 15 000 m² générant une constructibilité de 17 000 m², a obtenu, sur sa propriété, deux déclarations préalables qui ont été taxées au titre du PAE pour un montant total indexé de 3 465 000,00 €, travaux et honoraires compris.

La SEMEPA a proposé à la Ville de réaliser la part de travaux de desserte des programmes immobiliers, définis par le PAE d'origine, proportionnellement au montant de taxe dû par elle.

Une convention de travaux a ainsi été passée entre la Ville et la SEMEPA, approuvée par le Conseil Municipal, par délibération n° 2009.1304, du 9 décembre 2009.

Les documents chiffrés et graphiques, annexés à la convention de travaux, décrivaient précisément la nature des différents ouvrages à réaliser.

Sur cette base, la SEMEPA a conclu les marchés de travaux avec les différentes entreprises et les aménagements ont démarré.

Au cours du chantier, plusieurs aménagements du programme d'origine ont été sollicités par le Lycée, la Commune, la CPA, voire la SEMEPA.

Ces modifications vont dans le sens d'une amélioration sur les aspects :

- mise en sécurité des lycéens,
- meilleure desserte viaire,
- amélioration et mise en sécurité du trafic bus,
- augmentation de la capacité de stationnement,
- réalisation d'un parc public et d'aménagements paysagers.

Ainsi, la réalisation d'un parvis connecté au Lycée est proposée, répondant ainsi aux desiderata du proviseur, des parents d'élèves et du Conseil Régional.

En parallèle, le giratoire devant le Lycée sera supprimé et remplacé par une zone de circulation partagée à vitesse réduite avec plateau traversant.

En corollaire, le parvis initialement prévu devant les immeubles et les emprises publiques restantes sont transformées en jardin public de 5 000 m² environ.

La circulation générale est réorganisée, avec sens unique pour permettre une meilleure fluidité et du stationnement VL, mais surtout du stationnement bus sur l'avenue Georges Duby dans des conditions de sécurité optimales pour les utilisateurs.

Enfin, les bassins de rétention du Chemin Rodari, prévus à l'origine à ciel ouvert, seront enterrés pour permettre une meilleure intégration dans le site et leur paysagement.

De plus, l'amélioration de l'entrée de l'opération par la RD8n est envisagée avec la présence, là encore, de plateau(x) traversant(s) sur l'entrée du carrefour.

L'ensemble de ces nouveaux aménagements a reçu l'aval technique des services concernés ; il convient dès lors de mener à son terme la procédure administrative permettant d'acter ces modifications dans les documents contractuels entre la Ville et la SEMEPA.

L'ensemble des ajustements prévus modifie la nature de la convention d'origine entre la Ville et la SEMEPA et nécessite, de ce fait, la conclusion d'un avenant.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

La Ville d'AIX-EN-PROVENCE convient que la SEMEPA fera exécuter les travaux supplémentaires décrits en annexe 1, dont le montant total estimatif est arrondi à 450 000,00 € HT.

ARTICLE 2 :

La Ville d'AIX-EN-PROVENCE accepte en contrepartie que les travaux en moins-value figurant en annexe 2 et estimés à 375 000,00 € HT ne soient pas réalisés par la SEMEPA.

ARTICLE 3 :

Le différentiel financier entre les travaux en plus-value et ceux en moins-value, soit 75 000,00 € HT environ, ne nécessitera pas de versement par la Ville, la SEMEPA faisant son affaire de cette différence.

ARTICLE 4 :

La Ville d'AIX-EN-PROVENCE accepte les modifications décrites pour le solde de tous autres travaux ou participations.

ARTICLE 5 :

Les articles 3 à 6 non modifiés de la convention d'origine demeurent intégralement valables.

Fait à AIX-EN-PROVENCE, le :

**Pour la Ville d'AIX-EN-PROVENCE,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme,
et à la Planification Urbaine,
Alexandre GALLESE**

**Pour la SEMEPA,
le Président Directeur Général,
Gérard BRAMOULLÉ**

PAE Valeur 2007 195 €/m ² shon 17000 m ² shon travaux et honoraires	3 315 000,00
Indexation TP 01 entre Octobre 2007 et Août 2009	3 465 000,00
CONVENTION DE TRAVAUX AVEC LA VILLE D'AIX	3 465 000,00
Travaux	3 300 000,00
Honoraires	165 000,00

MARCHES SIGNES	LOT 1	LOT 2	TOTAL
Tranche ferme	2 311 517,39	189 657,10	2 501 174,49
Tranche conditionnelle 1 réalisée (Pkg provisoire devant futur collège)	112 878,69	9 389,80	122 268,49
Tranche conditionnelle 2 non réalisée (extension bassin de rétention devant collège)	126 047,26		126 047,26
Tranche conditionnelle 3 non réalisée (Parvis devant lot D)	110 538,15	6 714,40	117 252,55
TOTAL	2 660 981,49	205 761,30	2 866 742,79
convention edf			67 072,11
Bassins de rétention enterrés	327 669,22		327 669,22
TOTAL DES TRAVAUX	2 988 650,71	205 761,30	3 261 484,12

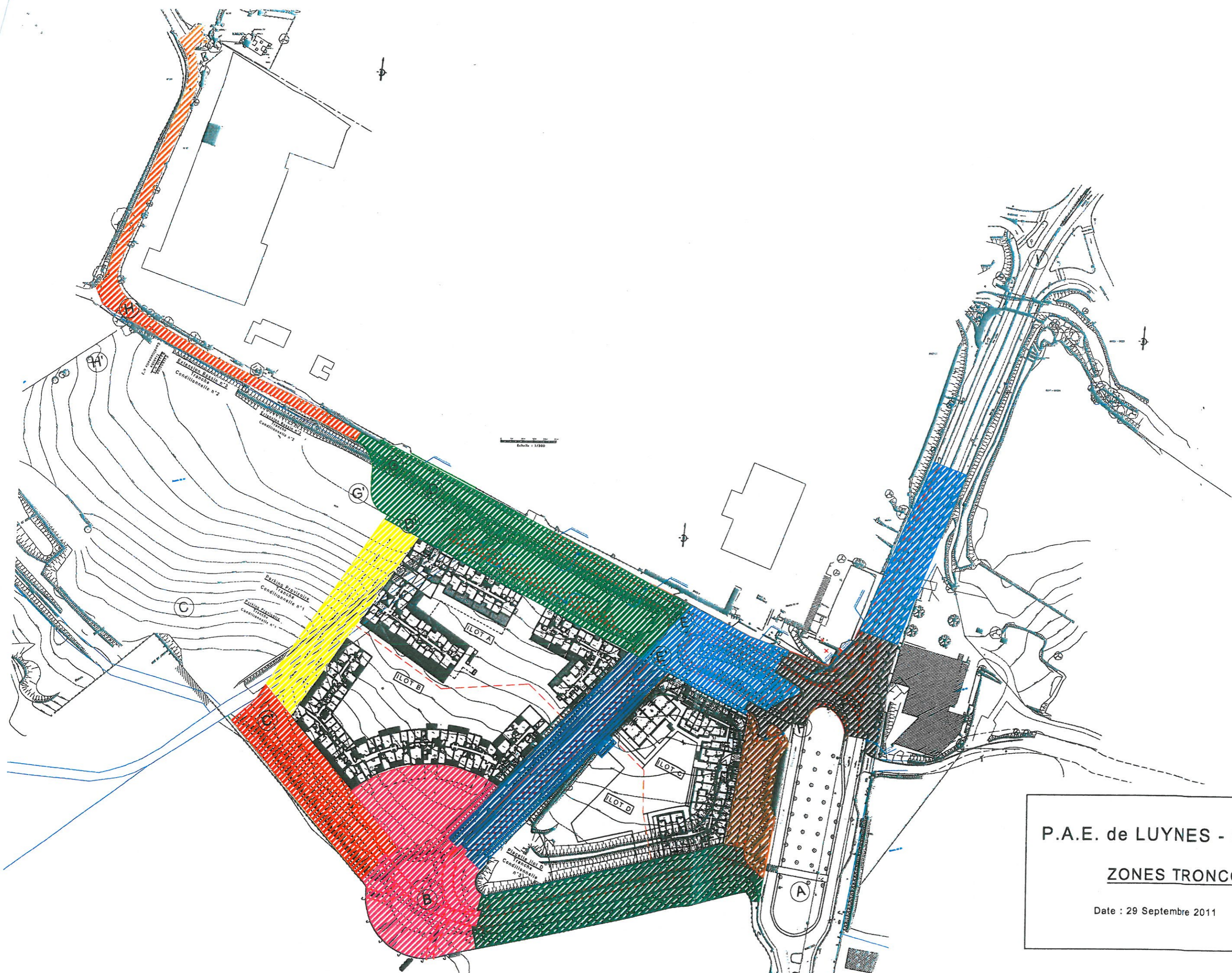
	LOT 1	LOT 2	TOTAL
TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES			
Création du parvis du lycée y/c suppression giratoire actuel	129 491,00	2 500,00	131 991,00
Reprise réseau EU Ville non achevé et trottoir modifié	12 889,05		12 889,05
Voie G Duby requalifiée en voie bus y/c quai (AB)	28 838,71	4 582,00	33 420,71
Voie G Duby centrale sens unique, parkings en épi (BE')	30 926,51	1 600,00	32 526,51
Voie C'D' ajustements des aménagements	4 264,45		4 264,45
Parking sur bassins enterrés Ch Rodary (EDG/E'D'G)	32 908,22		32 908,22
Parking sur bassins enterrés Ch Rodary (EFE'F')	21 945,16		21 945,16
X Elargissement bretelle d'accès et reprise RD8N (FI)	24 208,87	6 539,00	30 747,87
X Plateau traversant RD8N (FF') soumis à accord CG13	40 561,50		40 561,50
Plus value sur parking provisoire TC1 restanques et ch piétons	25 780,99	-9 389,80	16 391,19
Alimentation électrique snack	7 000,00		7 000,00
Repositionnement clôtures	28 181,21		28 181,21
Modifications regards et baïonnettes			0,00
Espaces verts jardin public	35 000,00		35 000,00
Espaces verts sur bassins de rétention	15 000,00		15 000,00
Modifications vannes bassins demandées par la Ville	6 568,96		6 568,96
TOTAL	443 564,63	5 831,20	449 395,83

MOINS VALUES	LOT 1	LOT 2	TOTAL
Non réalisation parvis devant lot B	-100 268,00	-4 892,50	-105 160,50
Rétrécissement voie BC' sens unique	-18 091,50		-18 091,50
Bicouche Chemin Rodari au lieu de l'enrobé	-51 793,95		-51 793,95
Câble HT compris dans le marché lot 2 mais posé par EDF		-33 980,00	-33 980,00
Variante traitement de chaussées	-35 000,00		-35 000,00
Non réalisation de la Tranche conditionnelle 2	-126 047,26		-126 047,26
GRDF		-5 099,00	-5 099,00
			0,00
TOTAL	-331 200,71	-43 971,50	-375 172,21
RESULTAT DES PLUS ET MOINS VALUES	112 363,92	-38 140,30	74 223,62
COÛT TOTAL DES TRAVAUX hors provisions			3 335 707,74

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES	LOT 1	LOT 2	TOTAL
Création du parvis du lycée y/c suppression giratoire actuel	129 491,00	2 500,00	131 991,00
Reprise réseau EU Ville non achevé et trottoir modifié	12 889,05		12 889,05
Voie G Duby requalifiée en voie bus y/c quai (AB)	28 838,71	4 582,00	33 420,71
Voie G Duby centrale sens unique, parkings en épi (BE')	30 926,51	1 600,00	32 526,51
Voie C'D' ajustements des aménagements	4 264,45		4 264,45
Parking sur bassins enterrés Ch Rodary (EDG/E'D'G)	32 908,22		32 908,22
Parking sur bassins enterrés Ch Rodary (EFE'F')	21 945,16		21 945,16
Elargissement bretelle d'accès et reprise RD8N (FI)	24 208,87	6 539,00	30 747,87
Plateau traversant RD8N (FF') soumis à accord CG13	40 561,50		40 561,50
Plus value sur parking provisoire TC1 restanques et ch piétons	25 780,99	-9 389,80	16 391,19
Alimentation électrique snack	7 000,00		7 000,00
Repositionnement clôtures	28 181,21		28 181,21
Modifications regards et baïonnettes			0,00
Espaces verts jardin public	35 000,00		35 000,00
Espaces verts sur bassins de rétention	15 000,00		15 000,00
Modifications vannes bassins demandées par la Ville	6 568,96		6 568,96
TOTAL	443 564,63	5 831,20	449 395,83

MOINS VALUES	LOT 1	LOT 2	TOTAL
Non réalisation parvis devant lot B tranche conditionnelle 3	-100 268,00	-4 892,50	-105 160,50
Rétrécissement voie BC' sens unique	-18 091,50		-18 091,50
Bicouche Chemin Rodari au lieu de l'enrobé	-51 793,95		-51 793,95
Câble HT compris dans le marché lot 2 mais posé par EDF		-33 980,00	-33 980,00
Variante traitement de chaussées	-35 000,00		-35 000,00
Non réalisation de la Tranche conditionnelle 2	-126 047,26		-126 047,26
GRDF		-5 099,00	-5 099,00
			0,00
TOTAL	-331 200,71	-43 971,50	-375 172,21

TRAVAUX PAE Valeur Août 2009		PART SEMEPA					Montants en Euro HT	Travaux en moins-value	Travaux en plus-value
OUVRAGES/VOIES	Observations	Long	Larg	Surf	Ratio/ml				
AB (revêtement)	existant	170	22	3740	15,67 (m²)	58 622,21		33420,71	
AF (revêtement)	existant	120	35	4200	15,67 (m²)	65 832,43			
AF'(Contre voie)	création	80	8	640	626,98 (ml)	50 158,04		12889,05	
AF'' (Mas de Luynes)	création		8	0	626,98 (ml)	-			
EF (revêtement)	existant	80	32	2560	15,67 (m²)	40 126,43			
BE (voirie)	finition	150	20,50	3075	738,52 (ml)	110 778,73	-35000	32526,51	
BC	création	100	20	2000	2977,09 (ml)	297 708,86	-18091,5		
CG	création		13	0	2470,00 (ml)	-			
C'D	création	140	16	2240	2811,24 (ml)	393 574,03		4264,45	
Réseau EP sous chemin Rodary	création	205			626,98 (ml)	128 529,97	-51793,95		
EHH'F	création	245	32	7840	3926,79 (ml)	962 063,36			
						2 107 394,05	-104885,45	83100,72	
Parking rétention	repère 1	90	35	3150	83,60 (m²)	263 329,70		16391,19	
Rotonde B (type 1) Trait. qualitatif	repère 2	40	40	1600	208,99 (m²)	334 386,92	-105160,5	35000	
Alimentation électrique snack					0,00			7000	
Bassin central FH	repère 3	280	10	2800	83,60 (m²)	234 070,84	-126047,26	76422,34	
Aménagement F	repère 4				0,00 (forfait)	41 798,37		30747,87)	
Cable EDF					0,00		-33980		
RN8 (TPC-trottoir mixte)	repère 6	270	15	4050	41,80 (m²)	169 283,38		40561,5)	
Travaux GRDF					0,00		-5099		
Repositionnement clôtures					0,00			28181,21	
Création parvis Lycée					0,00			131991	
Parvis du collège Allée Bus	repère 9		8	0	78,37 (m²)	-			
Parvis du collège Trait. Qualitatif	repère 9		15	0	208,99 (m²)	-			
Parvis du collège Préau Auvent	repère 9		3	0	626,98 (m²)	-			
						1 042 869,21	-270286,76	366295,11	
TOTAL travaux en Euros HT						3 150 263,26	-375172,21	449395,83	
honoraires et imprévus 10%						315 026,33			
TOTAL						3 465 289,58		74223,62	



P.A.E. de LUYNES - REMPELIN
ZONES TRONCONS
Date : 29 Septembre 2011



Aix en Provence

LA VILLE

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE TRAVAUX
ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LA SEMEPA
POUR LE PROGRAMME D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE
POUR LE SECTEUR DE LUYNES REMPELIN**

ENTRE :

La Ville d'Aix-en-Provence, représentée par Monsieur Alexandre GALLESE, Adjoint délégué à l'Urbanisme et à la Planification Urbaine, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal de la Ville d'Aix-en-Provence n°, en date du

D'une part,

ET :

La SEMEPA

Société d'Economie Mixte d'Equipement du Pays d'Aix au capital de 5 025 000,00 €, dont le siège social est à l'Hôtel de Ville CS 30715 13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AIX-EN-PROVENCE, sous le numéro 611 620 899, représentée par Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Président Directeur Général de la SEMEPA, dûment habilité à cet effet,

D'autre part,

10/06/2013

PREAMBULE

La Ville d'Aix-en-Provence a instauré un PAE sur le secteur de Luynes Rempelin par délibération n° 2007.1010, en date du 22 octobre 2007, définissant la viabilisation du secteur situé à proximité du Lycée Georges Duby et de la RD8n.

Le montant total des travaux du PAE est de 4 523 947,00 € HT dont 3 849 525,00 € HT sont mis à la charge des constructeurs.

Le périmètre concerné représente une constructibilité globale de 19 700 m² de SHON.

Le montant de participation a ainsi été fixé à 195 € HT/m² de SHON valeur octobre 2007, indexée sur l'indice TP01.

La SEMEPA, propriétaire d'un terrain de 15 000 m² générant une constructibilité de 17 000 m², a obtenu, sur sa propriété, deux déclarations préalables qui ont été taxées au titre du PAE pour un montant total indexé de 3 465 000,00 €, travaux et honoraires compris.

La SEMEPA a proposé à la Ville de réaliser la part de travaux de desserte des programmes immobiliers, définis par le PAE d'origine, proportionnellement au montant de taxe dû par elle.

Une convention de travaux a ainsi été passée entre la Ville et la SEMEPA, approuvée par le Conseil Municipal, par délibération n° 2009.1304, du 9 décembre 2009.

Les documents chiffrés et graphiques, annexés à la convention de travaux, décrivaient précisément la nature des différents ouvrages à réaliser.

Sur cette base, la SEMEPA a conclu les marchés de travaux avec les différentes entreprises et les aménagements ont démarré.

Au cours du chantier, plusieurs aménagements du programme d'origine ont été sollicités par le Lycée, la Commune, la CPA, voire la SEMEPA.

Ces modifications vont dans le sens d'une amélioration sur les aspects :

- mise en sécurité des lycéens,
- meilleure desserte viaire,
- amélioration et mise en sécurité du trafic bus,
- augmentation de la capacité de stationnement,
- réalisation d'un parc public et d'aménagements paysagers.

Ainsi, la réalisation d'un parvis connecté au Lycée est proposée, répondant ainsi aux desiderata du proviseur, des parents d'élèves et du Conseil Régional.

En parallèle, le giratoire devant le Lycée sera supprimé et remplacé par une zone de circulation partagée à vitesse réduite avec plateau traversant.

En corollaire, le parvis initialement prévu devant les immeubles et les emprises publiques restantes sont transformées en jardin public de 5 000 m² environ.

La circulation générale est réorganisée, avec sens unique pour permettre une meilleure fluidité et du stationnement VL, mais surtout du stationnement bus sur l'avenue Georges Duby dans des conditions de sécurité optimales pour les utilisateurs.

Enfin, les bassins de rétention du Chemin Rodari, prévus à l'origine à ciel ouvert, seront enterrés pour permettre une meilleure intégration dans le site et leur paysagement.

De plus, l'amélioration de l'entrée de l'opération par la RD8n est envisagée avec la présence, là encore, de plateau(x) traversant(s) sur l'entrée du carrefour.

L'ensemble de ces nouveaux aménagements a reçu l'aval technique des services concernés ; il convient dès lors de mener à son terme la procédure administrative permettant d'acter ces modifications dans les documents contractuels entre la Ville et la SEMEPA.

L'ensemble des ajustements prévus modifie la nature de la convention d'origine entre la Ville et la SEMEPA et nécessite, de ce fait, la conclusion d'un avenant.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

La Ville d'AIX-EN-PROVENCE convient que la SEMEPA fera exécuter les travaux supplémentaires décrits en annexe 1, dont le montant total estimatif est arrondi à 450 000,00 € HT.

ARTICLE 2 :

La Ville d'AIX-EN-PROVENCE accepte en contrepartie que les travaux en moins-value figurant en annexe 2 et estimés à 375 000,00 € HT ne soient pas réalisés par la SEMEPA.

ARTICLE 3 :

Le différentiel financier entre les travaux en plus-value et ceux en moins-value, soit 75 000,00 € HT environ, ne nécessitera pas de versement par la Ville, la SEMEPA faisant son affaire de cette différence.

ARTICLE 4 :

La Ville d'AIX-EN-PROVENCE accepte les modifications décrites pour le solde de tous autres travaux ou participations.

ARTICLE 5 :

Les articles 3 à 6 non modifiés de la convention d'origine demeurent intégralement valables.

Fait à AIX-EN-PROVENCE, le :

**Pour la Ville d'AIX-EN-PROVENCE,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme,
et à la Planification Urbaine,
Alexandre GALLESE**

**Pour la SEMEPA,
le Président Directeur Général,
Gérard BRAMOULLÉ**

PAE Valeur 2007 195 €/m ² shon 17000 m ² shon travaux et honoraires	3 315 000,00
Indexation TP 01 entre Octobre 2007 et Août 2009	3 465 000,00
CONVENTION DE TRAVAUX AVEC LA VILLE D'AIX	3 465 000,00
Travaux	3 300 000,00
Honoraires	165 000,00

MARCHES SIGNES	LOT 1	LOT 2	TOTAL
Tranche ferme	2 311 517,39	189 657,10	2 501 174,49
Tranche conditionnelle 1 réalisée (Pkg provisoire devant futur collège)	112 878,69	9 389,80	122 268,49
Tranche conditionnelle 2 non réalisée (extension bassin de rétention devant collège)	126 047,26		126 047,26
Tranche conditionnelle 3 non réalisée (Parvis devant lot D)	110 538,15	6 714,40	117 252,55
TOTAL	2 660 981,49	205 761,30	2 866 742,79
convention edf			67 072,11
Bassins de rétention enterrés	327 669,22		327 669,22
TOTAL DES TRAVAUX	2 988 650,71	205 761,30	3 261 484,12

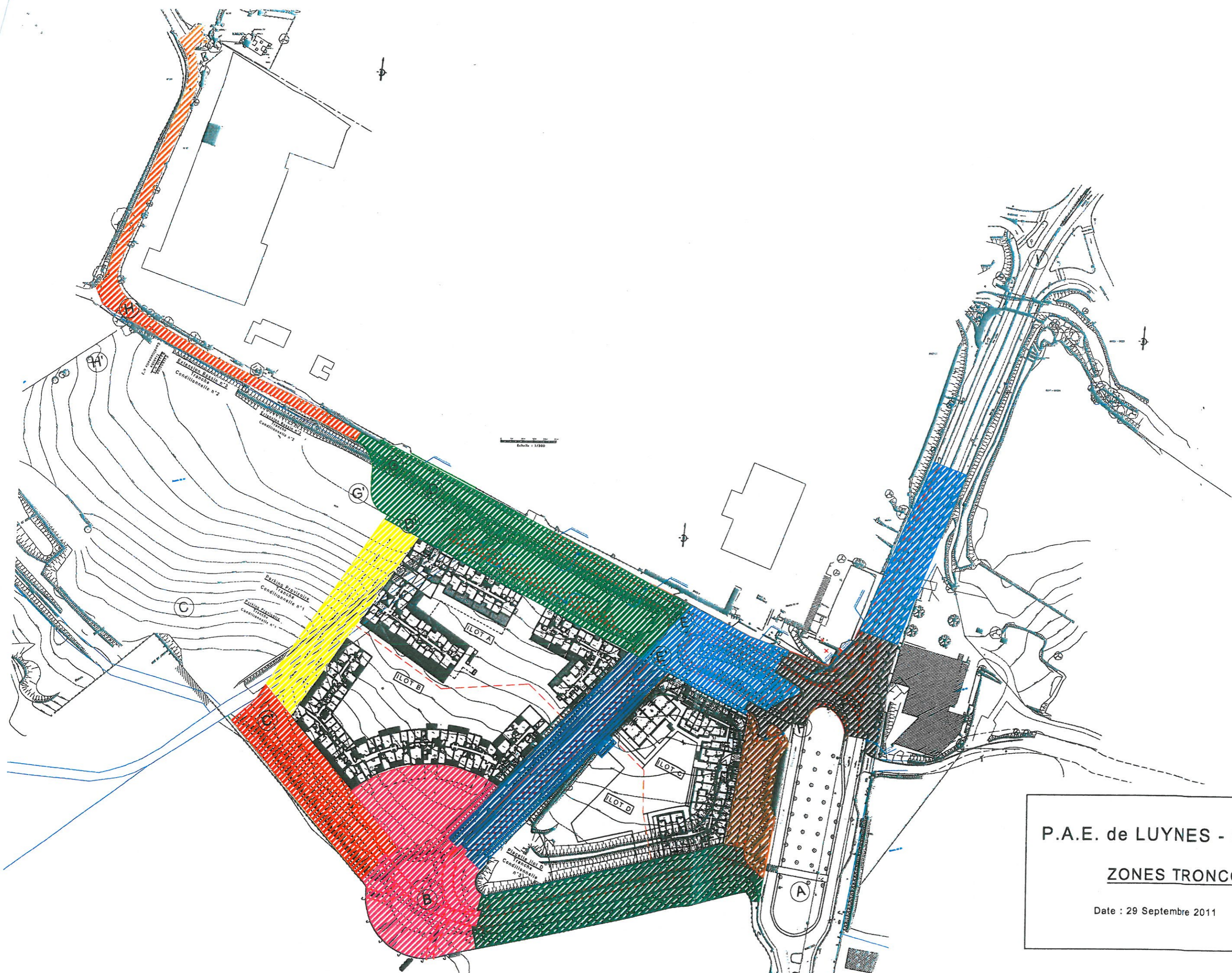
	LOT 1	LOT 2	TOTAL
TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES			
Création du parvis du lycée y/c suppression giratoire actuel	129 491,00	2 500,00	131 991,00
Reprise réseau EU Ville non achevé et trottoir modifié	12 889,05		12 889,05
Voie G Duby requalifiée en voie bus y/c quai (AB)	28 838,71	4 582,00	33 420,71
Voie G Duby centrale sens unique, parkings en épi (BE')	30 926,51	1 600,00	32 526,51
Voie C'D' ajustements des aménagements	4 264,45		4 264,45
Parking sur bassins enterrés Ch Rodary (EDG/E'D'G)	32 908,22		32 908,22
Parking sur bassins enterrés Ch Rodary (EFE'F')	21 945,16		21 945,16
X Elargissement bretelle d'accès et reprise RD8N (FI)	24 208,87	6 539,00	30 747,87
X Plateau traversant RD8N (FF') soumis à accord CG13	40 561,50		40 561,50
Plus value sur parking provisoire TC1 restanques et ch piétons	25 780,99	-9 389,80	16 391,19
Alimentation électrique snack	7 000,00		7 000,00
Repositionnement clôtures	28 181,21		28 181,21
Modifications regards et baïonnettes			0,00
Espaces verts jardin public	35 000,00		35 000,00
Espaces verts sur bassins de rétention	15 000,00		15 000,00
Modifications vannes bassins demandées par la Ville	6 568,96		6 568,96
TOTAL	443 564,63	5 831,20	449 395,83

MOINS VALUES	LOT 1	LOT 2	TOTAL
Non réalisation parvis devant lot B	-100 268,00	-4 892,50	-105 160,50
Rétrécissement voie BC' sens unique	-18 091,50		-18 091,50
Bicouche Chemin Rodari au lieu de l'enrobé	-51 793,95		-51 793,95
Câble HT compris dans le marché lot 2 mais posé par EDF		-33 980,00	-33 980,00
Variante traitement de chaussées	-35 000,00		-35 000,00
Non réalisation de la Tranche conditionnelle 2	-126 047,26		-126 047,26
GRDF		-5 099,00	-5 099,00
			0,00
TOTAL	-331 200,71	-43 971,50	-375 172,21
RESULTAT DES PLUS ET MOINS VALUES	112 363,92	-38 140,30	74 223,62
COÛT TOTAL DES TRAVAUX hors provisions			3 335 707,74

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES	LOT 1	LOT 2	TOTAL
Création du parvis du lycée y/c suppression giratoire actuel	129 491,00	2 500,00	131 991,00
Reprise réseau EU Ville non achevé et trottoir modifié	12 889,05		12 889,05
Voie G Duby requalifiée en voie bus y/c quai (AB)	28 838,71	4 582,00	33 420,71
Voie G Duby centrale sens unique, parkings en épi (BE')	30 926,51	1 600,00	32 526,51
Voie C'D' ajustements des aménagements	4 264,45		4 264,45
Parking sur bassins enterrés Ch Rodary (EDG/E'D'G)	32 908,22		32 908,22
Parking sur bassins enterrés Ch Rodary (EFE'F')	21 945,16		21 945,16
Elargissement bretelle d'accès et reprise RD8N (FI)	24 208,87	6 539,00	30 747,87
Plateau traversant RD8N (FF') soumis à accord CG13	40 561,50		40 561,50
Plus value sur parking provisoire TC1 restanques et ch piétons	25 780,99	-9 389,80	16 391,19
Alimentation électrique snack	7 000,00		7 000,00
Repositionnement clôtures	28 181,21		28 181,21
Modifications regards et baïonnettes			0,00
Espaces verts jardin public	35 000,00		35 000,00
Espaces verts sur bassins de rétention	15 000,00		15 000,00
Modifications vannes bassins demandées par la Ville	6 568,96		6 568,96
TOTAL	443 564,63	5 831,20	449 395,83

MOINS VALUES	LOT 1	LOT 2	TOTAL
Non réalisation parvis devant lot B tranche conditionnelle 3	-100 268,00	-4 892,50	-105 160,50
Rétrécissement voie BC' sens unique	-18 091,50		-18 091,50
Bicouche Chemin Rodari au lieu de l'enrobé	-51 793,95		-51 793,95
Câble HT compris dans le marché lot 2 mais posé par EDF		-33 980,00	-33 980,00
Variante traitement de chaussées	-35 000,00		-35 000,00
Non réalisation de la Tranche conditionnelle 2	-126 047,26		-126 047,26
GRDF		-5 099,00	-5 099,00
			0,00
TOTAL	-331 200,71	-43 971,50	-375 172,21

TRAVAUX PAE Valeur Août 2009		PART SEMEPA					Montants en Euro HT	Travaux en moins-value	Travaux en plus-value
OUVRAGES/VOIES	Observations	Long	Larg	Surf	Ratio/ml				
AB (revêtement)	existant	170	22	3740	15,67 (m²)	58 622,21		33420,71	
AF (revêtement)	existant	120	35	4200	15,67 (m²)	65 832,43			
AF'(Contre voie)	création	80	8	640	626,98 (ml)	50 158,04		12889,05	
AF'' (Mas de Luynes)	création		8	0	626,98 (ml)	-			
EF (revêtement)	existant	80	32	2560	15,67 (m²)	40 126,43			
BE (voirie)	finition	150	20,50	3075	738,52 (ml)	110 778,73	-35000	32526,51	
BC	création	100	20	2000	2977,09 (ml)	297 708,86	-18091,5		
CG	création		13	0	2470,00 (ml)	-			
C'D	création	140	16	2240	2811,24 (ml)	393 574,03		4264,45	
Réseau EP sous chemin Rodary	création	205			626,98 (ml)	128 529,97	-51793,95		
EHH'F	création	245	32	7840	3926,79 (ml)	962 063,36			
						2 107 394,05	-104885,45	83100,72	
Parking rétention	repère 1	90	35	3150	83,60 (m²)	263 329,70		16391,19	
Rotonde B (type 1) Trait. qualitatif	repère 2	40	40	1600	208,99 (m²)	334 386,92	-105160,5	35000	
Alimentation électrique snack					0,00			7000	
Bassin central FH	repère 3	280	10	2800	83,60 (m²)	234 070,84	-126047,26	76422,34	
Aménagement F	repère 4				0,00 (forfait)	41 798,37		30747,87)	
Cable EDF					0,00		-33980		
RN8 (TPC-trottoir mixte)	repère 6	270	15	4050	41,80 (m²)	169 283,38		40561,5)	
Travaux GRDF					0,00		-5099		
Repositionnement clôtures					0,00			28181,21	
Création parvis Lycée					0,00			131991	
Parvis du collège Allée Bus	repère 9		8	0	78,37 (m²)	-			
Parvis du collège Trait. Qualitatif	repère 9		15	0	208,99 (m²)	-			
Parvis du collège Préau Auvent	repère 9		3	0	626,98 (m²)	-			
						1 042 869,21	-270286,76	366295,11	
TOTAL travaux en Euros HT						3 150 263,26	-375172,21	449395,83	
honoraires et imprévus 10%						315 026,33			
TOTAL						3 465 289,58		74223,62	



P.A.E. de LUYNES - REMPELIN
ZONES TRONCONS
Date : 29 Septembre 2011